1 million d’euros pour la rénovation des hôtels en Charente-Maritime

vendredi 12 février 2010, par lpe

Le nouveau dispositif hôtelier de la Charente-Maritime a été présenté jeudi 11 février 2010 à la Maison du département par **Stéphane Villain**, Vice-Président du Conseil Général et Président de la commission Affaires Culturelles, Jeunesse, Sport et Vie Associative.

Cette année, le département va consacrer un million d’euros pour la mise aux normes sécurité-incendie et accessibilité des hôtels indépendants (1). Le bénéficiaire pourra être propriétaire ou exploitant d’un établissement non classé ou classé de une à quatre étoiles (hors franchisés et chaînes intégrées).

Le montant de l’aide est fixé à **25% du montant hors taxe des dépenses subventionnables pour un coût de travaux compris entre 40 000 et 400 000 euros**, soit une aide maximale de 100 000 euros par chantier de rénovation.

Ce soutien aux entreprises hôtelières (2) a aussi pour objectif l’amélioration de la qualité des établissements du parc hôtelier existant. A compter du 4 août 2011, l’ensemble du parc hôtelier devra répondre aux nouvelles normes de **prévention contre l’incendie**, suite à l’arrêté du 24 juillet 2006 et d’ici 2015, tous les hôtels devront être **accessibles aux personnes handicapées quelle que soit leur déficience** (motrice, visuelle, auditive ou mentale), suite à la loi du 11 février 2005 "pour l’égalité des chances et la citoyenneté des personnes handicapées".

Des mises aux normes estimées à plus de 8,7 millions d'euros pour le volet accessibilité et 7,7 millions d'euros pour la sécurité (*Source CDT17 avril 2009*).

Stéphane Villain a indiqué que "les ratios laissent présager une bonne saison touristique 2010" et que "le "**e-tourisme**" allait être mis en place d'ici les vacances de Pâques", permettant certainement d'**atteindre la première place au rang des départements de France les plus touristiques**.

(1) PME de moins de 250 salariés inscrite au registre du commerce dont le siège social est situé en Charente-Maritime.

(2) 275 hôtels toutes catégories en Charente-Maritime peuvent y prétendre.
Plus d'informations sur www.pro.en-charente-maritime.com, au Comité Départemental du Tourisme, 85 boulevard de la République, 17076 La Rochelle Cedex 9, Tel : 05 46 31 71 71.

Pascal Riché.

L'UMIH de Charente-Maritime, Syndicat professionnel des hôteliers, a réalisé en juin 2009 un **sondage auprès des 332 hôtels du département** afin, notamment, de les sensibiliser sur leur future obligation de mise aux normes (accessibilité...), de faire un recensement des hôtels classés, de connaître leur offre globale de services, de connaître leurs besoins d'accompagnement face à l'audit de la nouvelle classi-fication et de leur donner la possibilité de s'exprimer librement.

34% ont répondu à cette enquête. On y apprend que :
- 66% des répondants sont des indépendants,
- 71,9% ont 2 étoiles,
- 70 ;8% sont propriétaires également des murs,
- 60,7% sont ouverts depuis plus de 20 ans,
- 5,6% seulement possèdent le label "tourisme-handicap"

Une enquête à télécharger ci-dessous en pdf :